

RAPPORT ANNUEL 2013 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,

Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (7 par canton). Le présent rapport couvre l'année 2013.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit Mmes et MM les Députés:

Gilles Froidevaux	Jura
Caroline Gueissaz	Neuchâtel, Présidente 2013
Catherine Labouchère	Vaud
Marcelle Monnet Terrettaz	Valais
Benoît Rey	Fribourg (jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013)
Solange Berset	Fribourg (dès le 1 ^{er} octobre 2013)
Patrick Saudan	Genève, Vice-président 2013
Dave von Kaenel	Berne

1. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS 2013

La commission a tenu 3 séances ordinaires durant l'année :

A – En février

- Elle a pris congé du Conseiller d'Etat Claude Roch qui, ne se représentant pas aux élections, quittera la présidence du Comité Stratégique HES-SO.
- Elle a pris connaissance du fait que tous les cantons ont accepté la nouvelle convention HES-SO et que cette dernière est entrée en vigueur le 6 janvier 2013.
- Elle a relevé les éléments saillants du nombre d'étudiants et des statistiques académiques ainsi que des prévisions de boucllement données par M. Patrick Grossen, directeur financier de la HES-SO.
- Elle a assisté à une présentation du projet de bachelor en danse de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR) et de la Zürcher Hochschule der Künste (ZHdK).
- Elle a découvert les programmes de soutien à l'entrepreneuriat de la HES-SO Valais.
- Elle s'est penchée sur le rôle des ASSC (Assistant-e-s en Soins et Santé Communautaire) dans les CMS valaisans, les EMS fribourgeois et les Hôpitaux neuchâtelois.

B - En juin

- Elle a accueilli les nouvelles délégations neuchâteloises et valaisannes suite aux élections cantonales dans ces deux cantons.
- Elle a pris congé du Président Marc-André Berclaz qui a été nommé directeur opérationnel du pôle EPFL Valais.
- Elle a appris la nomination de la nouvelle présidente du comité directeur et future rectrice de la HES-SO : Mme Luciana Vaccaro, docteure ès sciences de l'EPFL, qui prendra ses fonctions à partir du 1er octobre 2013.
- Elle a pris connaissance du boucllement provisoire des comptes 2012 et des informations sur les

premiers éléments du budget 2014 (non encore approuvés par le COSTRA).

- Elle a assisté à une présentation de l'état d'avancement de la démarche HES-SO//Transition par M. Patrice Hof, responsable de la mise en œuvre de la convention intercantonale.
- Elle a pris connaissance du système d'entrepreneuriat de l'EHL, Ecole hôtelière de Lausanne.

C- En septembre

- Elle a accueilli Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider qui reprend la présidence du Comité gouvernemental et elle a pris connaissance de son message concernant la composition du Conseil des Hautes Ecoles et sur la transition organisée pour le rectorat.
- Elle a pris connaissance des informations données par le président a.i. du comité directeur, M. Martin Kasser concernant la rentrée 2013.
- Elle a pris connaissance des comptes 2012 et du budget 2014 adoptés en septembre et juin, présentés par M. Patrick Grossen.
- Elle a entendu une première réponse au postulat Claude Borel (Problématique des étudiants venant d'autres pays), par M. Philippe Dinkel – responsable du Domaine Musique et Arts de la scène.
- Elle s'est informée sur l'encouragement à l'entrepreneuriat à la HEG Fribourg, par une présentation de M. Matthias Rossi – chef de l'Institut d'Entrepreneuriat & PME de la HEG Fribourg.
- Elle a élu les membres du bureau de la commission, le nouveau président et la vice-présidente pour 2014 et établi le calendrier des séances de 2014.

D- Fonctionnement de la commission

La commission a siégé à trois reprises en 2013 soit les 4 février, 3 juin et 23 septembre. Ces séances ordinaires ont été précédées de 3 séances du bureau pour préparer les travaux de la commission. Une quatrième séance du bureau aura lieu en novembre pour faire le bilan de l'année en cours et définir les priorités de l'année 2014. Les délégations valaisanne et neuchâteloise ont été entièrement renouvelées. Elles sont composées, pour le Valais de : M. Christian FRACHEBOUD, M. Michel FURRER, Mme Anne LUYET, Mme Marcelle MONNET TERRETTAZ, présidente et de M. Joachim RAUSIS et pour Neuchâtel de : M. Jean-Pascal DONZE, Mme Caroline GUEISSAZ, présidente, Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL, M. Jean-Claude GUYOT, M. Patrick HERRMANN, M. Nicolas RUEDIN et Mme Marie-Pierre TULLI-BOLLE.

La secrétaire de la commission, Mme Stéphanie Bédard ayant quitté sa fonction au service du parlement vaudois, elle a été remplacée, dès le 1^{er} août 2013, par M. Yvan Cornu.

2. SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013

Suivi de la mise en œuvre de la nouvelle convention et nomination du recteur

Tous les cantons ont accepté la convention qui est entrée en vigueur le 6 janvier 2013. Un rectorat transitoire sera mis en place durant l'année 2013, composé du président et du vice-président de la HES-SO, de façon à être en accord avec la nouvelle convention.

En parallèle, M. Marc-André Berclaz souhaitant s'orienter vers de nouvelles activités professionnelles, une procédure de recrutement a été mise en place, avec un jury présidé par Mme Martine Brunschwig-Graf, afin de désigner un nouveau recteur d'ici à l'été 2013.

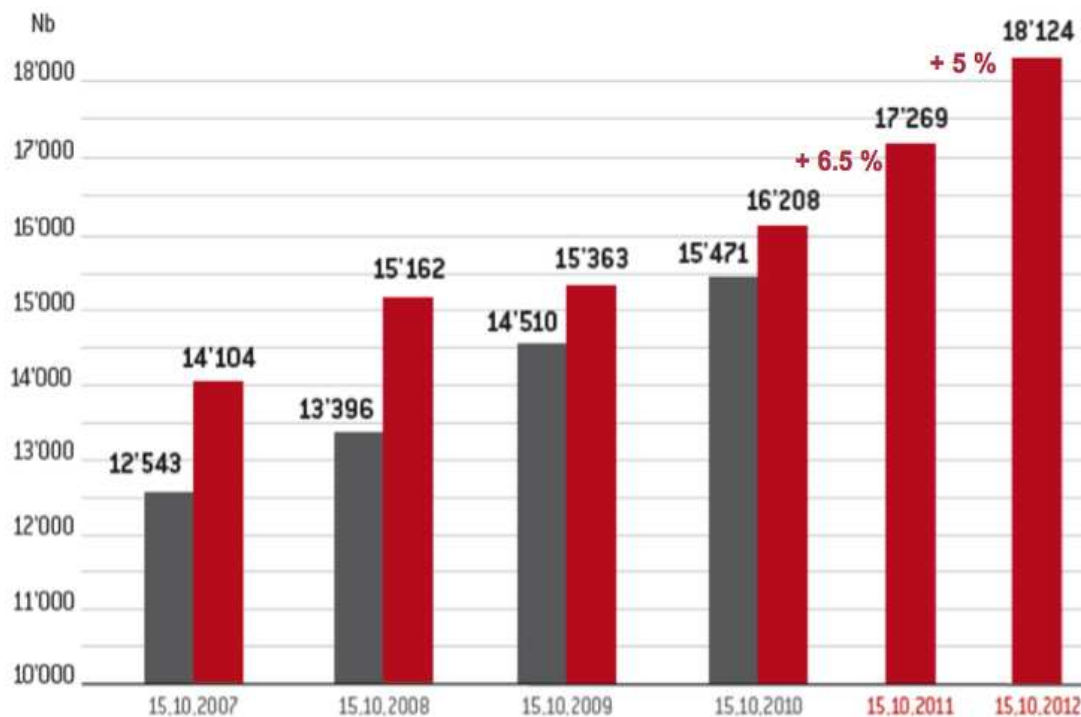
Les Cantons de Neuchâtel, du Jura et de Fribourg ont adopté leur loi d'application en 2012. Le canton du **Valais** vient de terminer sa procédure, sa loi a été acceptée à l'unanimité. Les projets de lois **vaudois et genevois** en sont au stade de l'examen en Commission. Le Canton de **Berne** suivra sa propre procédure qui durera deux ans au maximum.

Une équipe projet HES-SO//Transition coordonne l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre

de la convention intercantonale. L'entier du système financier doit être revu pour développer une véritable comptabilité de holding, avec un plan comptable uniforme. Les systèmes d'information de chaque école doivent être progressivement découplés des services centraux cantonaux pour être remplacés par un système propre à la HES-SO.

Enfin, une convention d'objectifs doit être élaborée entre le Comité gouvernemental et le Rectorat. Par la suite, les mandats de prestations devront être conclus entre le Rectorat et les différents acteurs chargés de mettre en œuvre les objectifs des cantons. Tous ces travaux sont en cours et le dernier délai de réalisation est fixé à début 2015 pour permettre à la HES-SO d'être complètement transformée en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les hautes écoles.

Evolution du nombre d'étudiant-e-s dans les filières de la HES-SO en 2012 et prévisions de bouclement



	Nb étud. 15.10.11	%	Nb étud. 15.10.12	%	variation 11-12 en %
Design et Arts visuels	1'324	7.7	1'322	7.3	-0.1
Economie et Services	5'051	29.2	5'440	30.0	7.7
Ingénierie et Architecture	3'975	23.0	4'072	22.5	2.4
Musique et Arts de la scène	1'142	6.6	1'155	6.4	1.1
Santé	2'738	15.9	3'100	17.1	13.2
Travail social	3'039	17.6	3'037	16.7	-0.1
TOTAL	17'269	100.0	18'124	100.0	5.0

Projet de bachelor en danse de la HETSR

M. Frédéric Plazy, directeur de la HETSR, accompagné de Mme Sarah Neumann, secrétaire générale de la HETSR, présente le projet de bachelor en danse entre la HETSR et la ZHdK.

Une collaboration entre la Manufacture et la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) existe déjà concernant le master en théâtre. Par la suite, des modules pourraient aussi se mettre en place avec la SUPSI concernant la danse. Mais pour le moment, la principale préoccupation pour la profession de la danse consiste vraiment en la collaboration avec la ZHdK.

Le nombre de places sera limité à 25 étudiants afin d'assurer la qualité de la formation, en fonction des capacités de la Manufacture et des débouchés professionnels. Environ 80% des étudiant-e-s qui sortent de la HETSR vivent encore de ce métier, dix ans après.

Il s'agit d'une filière régulée avec un concours d'entrée très sélectif, comme pour le théâtre. Les personnes qui se présenteront au bachelor devront avoir une base technique assez élevée qui peut également venir de la danse traditionnelle et pas uniquement de la danse classique. A Genève et Zürich, il existe un CFC et une maturité professionnelle qui forment des jeunes à la pratique du métier de danseur. Une attention particulière sera portée sur le fait d'attirer ces jeunes vers la pratique de la danse contemporaine qui accueille des personnes un peu plus âgées. Pour ces raisons, la formation de danse contemporaine s'est positionnée au niveau HES et non ES en Europe.

Une demande d'ouverture sera présentée aux instances de la HES-SO au printemps 2013, puis au secrétariat d'Etat et au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), en espérant ouvrir la filière en septembre 2014.

Thématique annuelle : Entrepreneuriat dans la HES-SO ; l'exemple de la HES-SO//Valais

M. Blaise Crettol, professeur à la HES-SO//Valais, présente le système de l'entrepreneuriat et les prestations proposées aux étudiant-e-s de toute la HES-SO. Il s'agit d'une option principale ouverte à la filière Economie en dernière année. L'entrepreneuriat peut faire l'objet d'un travail de bachelor à condition que la thématique soit différente de l'axe de travail de l'option. Par exemple, dans une entreprise qui traiterait un marché, un étudiant pourrait réaliser son travail de bachelor sur un nouveau marché à identifier.

Il existe des collaborations avec certaines écoles de la HES-SO, en particulier au niveau master, mais également en dernière année de bachelor. Pour le moment, la formation n'est pas ouverte à tous les ingénieurs, mais à toutes les filières Economie de Suisse romande et également aux autres filières du Valais.

En parallèle des activités menées par les HES, la Confédération va continuer de soutenir le « Venture challenge » et le « Venture ideas » ainsi que le programme CTI Entrepreneurship (le programme de formation pour start-ups de la Commission pour la Technologie et l'Innovation).

La présentation est suivie du témoignage de M. Tommy Stefanelli, étudiant en troisième année à la HES-SO//Valais, dans la filière Tourisme. Il présente son projet concernant un suivi de la satisfaction clients pour les entreprises via webmobile. Autres exemples issus de la HES-SO//Valais: Secu4 www.secu4.com ou Edelweiss Market, créé par Sébastien Bruchet, <http://www.edelweissmarket.ch>

Activités politique de la CIP-HES-SO : Soutien à la filière ASSC (Assistants en soins et santé communautaire)

M. Dominique Germann, directeur du Centre médico-social de la région de Sierre, présente la manière dont les ASSC ont été intégrées dans les **CMS valaisans** :

- L'intégration reste très marginale (3.9% du personnel diplômé) principalement dans les services d'aides familiales.
- Le recrutement est difficile : la grande majorité des ASSC provient de la formation passerelle d'AF CFC ou du CFC en 2 ans effectué par des auxiliaires CRS (Croix-Rouge suisse).

- L'apprentissage dès la fin de la scolarité obligatoire est mal adapté au travail à domicile: travail solitaire, coût de l'encadrement, mobilité, stages médico-techniques. Pour la première année, la formule préférée est l'« Ecole des métiers ».
- Les ASSC formées « hors » domicile ont tendance à retourner en milieu hospitalier (plus de soins médico-techniques et pas de prestations d'aide au ménage).

Ensuite, M. René Thomet, député et président de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), présente la **situation fribourgeoise** et explique que des réflexions communes ont été développées dans le cadre de synergies intercantionales entre l'AFIPA et l'AVDEMS (Association vaudoise d'établissements médico-sociaux) notamment pour le domaine des ASSC.

Dans les établissements fribourgeois, il y a trois catégories de personnel :

1. personnel tertiaire : infirmier-ère-s HES et infirmier-ère-s selon les anciennes formations ;
2. le secondaire II qui réunit principalement les ASSC et les infirmier-ère-s assistant-e-s ;
3. les aides.

L'ASSC, au niveau du secondaire II, assure de manière autonome, dans les EMS, l'accompagnement du résident en fonction de ses besoins et de ses ressources sous supervision : un agir encadré.

L'ASSC est une profession récente qui soulève deux points particuliers, à savoir la pénurie de personnel infirmier et les moyens financiers mis à disposition des établissements par les collectivités publiques.

Les ASSC arrivent avec des compétences légèrement supérieures à des infirmier-ère-s assistant-e-s mais restent dans un agir encadré. Etant donné qu'il s'agit d'une nouvelle profession, il y a beaucoup de jeunes qui arrivent dans les établissements. Le manque d'expérience entre en ligne de compte car il est difficile pour un-e ASSC d'encadrer une aide plus âgée et plus expérimentée. Cet élément-là s'est avéré fort délicat à l'arrivée des ASSC, mais disparaît progressivement.

L'Etat de Fribourg souhaite une augmentation du nombre d'ASSC dans ses établissements afin de pouvoir modifier le rôle de l'infirmier-ère tertiaire qui évoluerait plutôt vers des tâches de gestion dans l'encadrement et de soins spécifiques infirmiers. De plus, les situations se complexifient au niveau des pathologies rencontrées.

L'ASSC est concerné-e par des soins à des malades chroniques : longue durée, soins palliatifs, accompagnement en fin de vie, tâches souvent difficiles à assumer pour des jeunes personnes. Après quelques années, il a été constaté que ces professionnelles sont familiarisées à leur tâche, ayant également suivi des formations supplémentaires dans le domaine de la psycho-gériatrie et des soins palliatifs, elles sont, aujourd'hui, tout à fait en mesure d'assumer leur fonction d'assistantes du tertiaire, d'où l'importance de la formation continue.

La troisième présentation est faite par M. Pascal Schmitt, directeur adjoint du département des soins à **l'Hôpital neuchâtelois**, accompagné de Mme Valérie Delvaux, responsable de la formation. Ils présentent le rôle des ASSC au sein de l'Hôpital neuchâtelois.

Les ASSC sont au nombre de 33 pour 29.6 ETP sur 575 ETP du personnel infirmier, soit 5.14%, dont 5 collaborateurs (5 ETP) qui se forment selon l'Art. 32 et 12 apprentis ASSC (12 ETP) en formation initiale. La présence des ASSC au niveau d'un hôpital de soins aigus reste donc embryonnaire.

La formation est ouverte autant aux hommes qu'aux femmes mais le problème ne se pose pas au niveau du sexe, mais de la maturité. Les adolescentes ont une plus grande maturité affective à 15-16 ans que leurs camarades masculins. Bien entendu, les garçons sont aussi engagés mais doivent bénéficier d'un encadrement souvent plus poussé car ils ont du mal à tenir sur la longueur.

MOOCS (Massive Open Online Courses) au sein de la HES-SO

Le thème est suivi avec attention. La question est abordée par l'ensemble des HES notamment en lien

avec ce que fait l'EPFL. La HES-SO dispose à l'interne d'une plateforme d'enseignement à distance qui s'appelle Cyberlearn, mais qui vise essentiellement à mettre à disposition un appui à l'enseignement pour ses propres étudiant-e-s et professeurs.

3. SÉANCE DU 3 JUIN 2013

Nomination à la tête de la HES-SO

Mme Elisabeth Baume-Schneider, actuelle présidente de la CIIP/SR-TI, a été élue en tant que présidente du Comité gouvernemental de la HES-SO et du Comité stratégique de la HE-Arc.

Mme Luciana Vaccaro, docteure ès sciences de l'EPFL, a été nommée présidente du Comité directeur et prendra ses fonctions le 1er octobre 2013. M. Martin Kasser, actuel vice-président du Comité directeur, prend la présidence ad interim et M. Yves Rey, responsable du domaine Economie et Services et de la HES-SO//Master, la vice-présidence ad interim.

A la prochaine rentrée, le nombre d'étudiant-e-s devrait s'élever à 19'000, ce qui confirme l'importance de l'institution.

Boucllement 2012

M. Grossen présente le boucllement 2012 en rappelant qu'il s'agit d'une situation intermédiaire tant pour le boucllement 2012 que pour l'avant-budget 2014, car le Comité gouvernemental ne les a pas encore approuvés.

Mios CHF	SO	S2-SS	S2-M&A	S2	Total
Contribution cantonale	193.6	93.4	40.7	134.0	327.7
Sources					
Subventions fédérales (Forfaits)	72.6	32.9	16.6	49.5	122.1
Subventions fédérales (Ra&D)	7.8	1.2	0.1	1.2	9.0
Subventions AHES	8.9	1.2	1.3	2.5	11.4
Autres	0.0	0.0	(0.0)	(0.0)	0.0
	89.4	35.19	18.0	53.2	142.6
Emplois					
Enveloppes écoles	248.6	101.1	57.2	158.3	406.9
Alimentation réserve strat./fond strat.	26.4	8.0	1.5	9.5	35.9
Alimentation fonds formation pratique	-	13.7	-	13.7	13.7
Charges communes	7.6	5.6	-	5.6	13.1
Autres	0.5	0.2	-	0.2	0.7
Principes de boucllement	-	-	-	-	-
	283.1	128.6	58.7	187.2	470.3

Variations Boucllement final 2012 versus Budget Final 2012					
Présentation des grandes masses					
Mios CHF	SO	S2-SS	S2-M&A	S2	Total
Contribution cantonale BF 2012	197.6	95.5	42.4	138.0	335.5
Variation des Sources					
Subventions fédérales (Forfaits)	3.2	3.0	(0.4)	2.6	5.8
Subventions fédérales (Ra&D)	2.8	0.6	(0.1)	0.4	3.2
Subventions AHES	1.2	0.2	(0.2)	(0.0)	1.2
Autres	(0.0)	0.0	(0.0)	(0.0)	(0.0)
	7.2	3.7	(0.8)	3.0	10.1
Variation des Emplois					
Enveloppes écoles	3.4	3.6	(2.5)	1.1	4.5
Alimentation réserve strat./fond strat.	-	-	-	-	-
Alimentation fonds formation pratique	-	(2.3)	-	(2.3)	(2.3)
Charges communes	(0.5)	0.2	-	0.2	(0.3)
Autres	0.3	0.1	-	0.1	0.3
Principes de boucllement	-	-	-	-	-
	3.2	1.6	(2.5)	(1.0)	2.3
Contrib. cantonale Boucl Prov 2012	193.6	93.4	40.7	134.0	327.7
Variation de la contribution cantonale	(3.9)	(2.2)	(1.8)	(3.9)	(7.8)

Malgré un volume d'étudiant-e-s significativement supérieur au budget (+ 361 EPT), la charge pour les cantons est inférieure aux attentes (- 7.8 mios en lieu et place de ca. + 5 mios). Ceci s'explique par trois raisons principales:

- 6.1 mios : Produit de subventions fédérales pour diplômés (complément ECTS).
- 3.2 mios : Produit de subventions fédérales Ra&D supérieur au budget.
- 2.3 mios : Non dépense formation pratique.

Pour ce qui est de la sous-criticité des filières (selon relevé au 15.10.2012) :

- Bachelor: il n'y a aucune filière bachelor sous-critique.
- Une série de filières ne remplissent pas un des critères, mais leur financement est assuré pour 2012.
- Master: au 15.10.2012, quatre filières ne remplissent pas les critères (ouvrir avec un effectif de 30 étudiant-e-s). La Confédération a accepté de financer les masters en Info documentaire, Travail social et Ingénierie du territoire. Pour le master en Sciences infirmières, les discussions sont en cours afin d'obtenir le financement.

Les profils à l'admission sont différenciés selon les domaines. Dans les domaines traditionnels liés à la formation professionnelle comme l'Ingénierie, l'Économie et le Design, il y a plus de 50% de titulaires de maturités professionnelles, alors que 18% des entrants sont titulaires d'une maturité gymnasiale. Dans les nouveaux domaines tels que la Musique ou les Arts visuels, la proportion est inverse puisqu'il n'existe pratiquement pas de formation professionnelle de base en Suisse et que la proportion d'étudiants étrangers est très forte. Enfin, les domaines Santé et Travail social se trouvent entre les deux avec une évolution rapide des titulaires de maturités professionnelles et surtout de maturités spécialisées nouvellement mises en place dans tous les cantons de Suisse occidentale. Cela veut dire que la proportion d'étudiant-e-s ayant une maturité professionnelle ou spécialisée va très rapidement atteindre 70 à 80%.

Avant-budget 2014 : éléments principaux

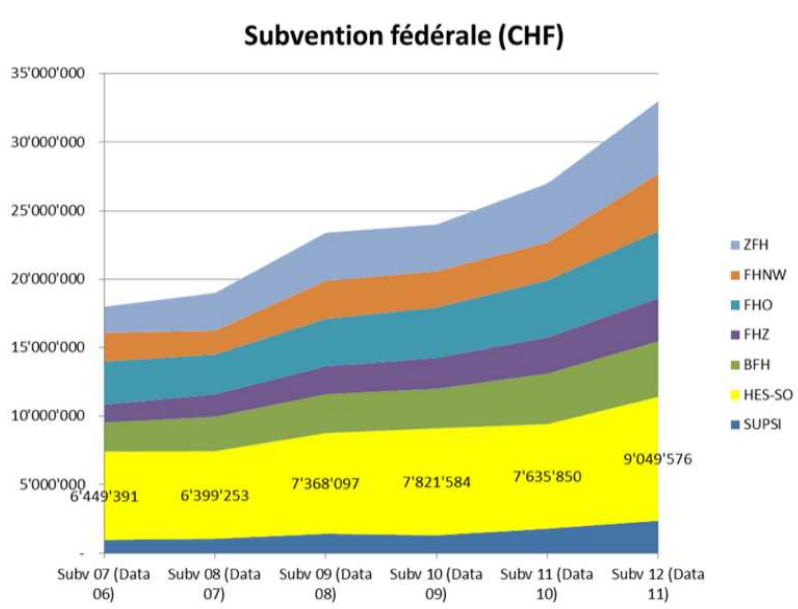
Les éléments principaux de l'avant-budget 2014 sont présentés par M. Grossen.

	Réel 2011 (sans AP santé)	Réel 2012	R12 vs R11	B 2013	B13 vs BP 12	BF 2014	BF 14 vs B13	BF14 vs BP12
Design & Arts Visuels	1'218	1'211	- 7	1'238	+ 27	1'228	- 10	+ 17
Economie & services	3'882	4'088	+ 206	4'146	+ 58	4'489	+ 343	+ 401
Ingénierie & Architecture	3'381	3'501	+ 120	3'575	+ 74	3'670	+ 95	+ 169
Musique & Arts de la scène	1'106	1'105	- 1	1'140	+ 35	1'146	+ 6	+ 41
Santé	2'382	2'624	+ 242	2'859	+ 235	3'208	+ 349	+ 584
Travail social	1'730	1'753	+ 23	1'723	- 30	1'775	+ 52	+ 22
Total	13'699	14'282	+ 583	14'681	+ 399	15'516	+ 835	+ 1234

Avec un Budget 2013 probablement légèrement sous-évalué, les chiffres du budget final 2014 font sens avec une croissance de 2012 à 2014 de l'ordre de 600 étudiants financés par an.

- Subventions fédérales projetées à 132.0 mios (+8.4 mios).
- + 7.1 mios du fait des volumes et + 1.2 mios de hausse de forfait (inflation FRI).
- Subventions AHES stables ; la prévision des origines reste délicate.
- Subventions Ra&D: 8.7 mios, en hausse significative du fait de l'augmentation de l'enveloppe

fédérale.



Eléments principaux

- Formation pratique : de 240'000 jours de stage en 2011, à plus de 300'000 prévus en 2014.
- L'allocation au financement de la recherche et des impulsions doit encore être déterminée.
- Charges communes de fonctionnement ; les charges courantes doivent inclure la mise en place du Rectorat.

Suite à des mesures structurelles d'économie, un canton ne peut pas limiter sa participation financière à la HES-SO, la part de la Confédération ne peut pas non plus être augmentée. Au niveau du système financier de la HES-SO, à partir du moment où le règlement financier est adopté, la contribution est due. Par contre, les cantons peuvent intervenir sur les budgets de leur haute école, mais ils ne peuvent pas décider de réduire leurs contributions à la HES-SO telles que prévues dans la Convention. Si un canton décide d'appliquer des mesures d'économie, sa seule marge de manœuvre s'applique sur les projets de recherche qui découlent de décisions politiques. Cela dépend donc du canton, comme les frais des bâtiments.

Par les mécanismes de compensation, une mesure d'économie sur la HES-SO, par exemple en réduisant le forfait alloué aux hautes écoles, se traduirait immédiatement par une augmentation du besoin de financement complémentaire de la haute école.

Etat d'avancement de la démarche HES-SO//Transition

M. Patrice Hof présente la démarche :

et les 7 projets (P1 à P7) dont les titres sont :



L'objectif est d'être en mesure de fonctionner selon le nouveau système dès le 1.1.2015.

Le rôle de la Commission interparlementaire dans la nouvelle convention. Avec la nouvelle convention, l'autonomie de la Haute école va être renforcée. Les instances participatives décrites sont internes et visent la participation des différents corps selon les standards européens des hautes écoles. La Commission interparlementaire est sous le régime de la CoParl, ce qui lui donne un droit d'interpellation, de postulat, voire de résolution.

Entrepreneuriat dans la HES-SO : l'exemple de l'EHL

M. Frédéric Delley présente le système d'entrepreneuriat de l'EHL (Ecole hôtelière de Lausanne). Sa présentation est en anglais car les règles de l'EHL veulent que les planches soient en anglais si la présentation se fait en français et inversement. L'EHL est une institution bilingue et les étudiant-e-s peuvent choisir, dès le début, s'ils veulent faire toute leur formation en français ou en anglais. Un niveau d'anglais est tout de même exigé pour les étudiant-e-s francophones. Pour l'instant, il n'y a pas de cursus en allemand.

Avec M. Delley, l'équipe se compose de sept personnes au total qui gèrent les projets de bachelor et les mandats de Junior Consulting, ce qui représente environ 60 projets par année. Les principaux mandants sont Nestlé, Swisscom, S&N, l'EPFL et SIEMENS, mais 50% des projets viennent de PME.

Parmi les critères de sélection des projets, il est tenu compte de la dimension stratégique et du volume de travail que peut fournir un groupe de cinq étudiant-e-s sur dix semaines, ce qui représente environ 1'800 heures de travail. Certains clients très fidèles, reviennent spontanément et régulièrement proposer des projets. En complément, l'école recherche de nouveaux projets sur le marché pour redynamiser le pool de clients et le type de projets. Environ 3% des projets viennent d'organisations sans but lucratif.

Concernant la facturation, cela est discuté au cas par cas, mais à 90% des prix standard sont appliqués sur la base d'une notion d'équité entre les diverses prestations offertes.

L'incubateur de l'EHL accueille des start-ups liées au domaine hôtelier. Les plus fameuses sont www.housetrip.com et www.myextras.ch.

Répondant à l'appel d'offres de la CTI (Entrepreneurship training Western Switzerland), l'EHL a fait une offre conjointement avec l'EPFL pour la partie scientifique et technologique, soit Genilem pour la partie du coaching et l'EHL pour la partie « service clients ». L'offre a été sélectionnée par la confédération, voire sous <http://startuptraining.ch/fr/>.

A propos de l'EHL en général

Consciente de la force de son réseau d'ancien-ne-s étudiant-e-s, l'EHL le développe de manière très active. Si les entreprises externes se tournent vers l'EHL, c'est évidemment parce qu'elles ont conscience que 7'000 managers du monde entier gravitent autour de l'école et qu'il s'agit pour eux d'une opportunité d'accélérer le développement de leur start-up au sein de l'incubateur d'entreprises.

Il y a plusieurs moyens d'accéder au cursus de l'école mais les maturités académiques sont certainement plus représentées du fait de l'aspect international de l'institution qui compte plus de 60% d'étudiants étrangers. Une grande partie des étudiant-e-s qui commencent à l'EHL font une année préparatoire, extrêmement bien organisée, où suivent une formation pratique accélérée dispensée par des enseignants de très haut niveau. A ce jour, le nombre de maturants dans les domaines professionnels qui sont concernés par l'EHL n'est pas suffisant pour pouvoir élargir la proportion d'étudiants détenteurs de maturités professionnelles.

L'EHL assume une stratégie de croissance forte et offre en conséquence des débouchés pour les étudiant-e-s sur le marché international dans l'hôtellerie et le mangament.

Coût de la formation à l'EHL: l'année préparatoire s'élève à CHF 30'000.-, puis pour les étudiants suisses,

le coût de la formation bachelor se monte à CHF 10'000.- par année, dont CHF 9'000.- concernant des prestations spécifiques à cette formation. Pour les étudiant-e-s étranger-ère-s, le coût s'élève environ à CHF 30'000.- par an.

4. SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

Message de Mme Elisabeth Baume Schneider nouvelle présidente du Comité gouvernemental de la HES-SO

En juin 2013, la CDIP a adopté le concordat sur les hautes écoles. Le Conseil des hautes écoles sera composé de représentants des dix cantons universitaires et de quatre membres élus par la Conférence des cantons concordataires. La pondération des voix se fera par rapport au nombre d'étudiants sur le territoire du canton. L'entrée en vigueur est prévue dès que 14 cantons, dont 8 universitaires, auront approuvé le concordat.

Le rectorat se met en place: Mme Luciana Vaccaro entre en fonction le 1^{er} octobre 2013 et composera son équipe formée de trois vice-recteurs/rectrices (enseignement, recherche et qualité) et d'un-e secrétaire général-e. Le Comité gouvernemental approuvera le Rectorat lors de sa séance du mois de novembre. M. Martin Kasser assurera encore la transition jusqu'au 31 décembre 2013.

Message de M. Martin Kasser, président a.i. du Comité directeur

La rentrée s'est très bien passée dans les 27 écoles de la HES-SO. La HES-SO va certainement dépasser les 19'000 étudiant-e-s.

Trois nouvelles filières ont été ouvertes.

- Droit économique à la HE-Arc.
- International Business Management à la HEG-GE (formation entièrement en anglais).
- Energie et techniques environnementales avec cinq orientations, réparties entre la HEIG-VD et la HEI à Sion.

Une nouvelle filière bilingue d'Ostéopathie sera ouverte en 2014 ou 2015 à Fribourg. Formation unique en Suisse qui sera, conformément à la réglementation de la Conférence suisse des directeurs de santé (CDS), de niveau master en 5 ans complété de 2 ans de pratique pour l'obtention du droit d'exercer. Le Comité gouvernemental a pris la décision de principe d'autoriser la demande d'ouverture du bachelor, sachant qu'il n'a de sens que s'il y a ensuite un master.

Le 6 novembre, la HES-SO fêtera, à Morges, ses 15 ans d'existence.

En vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles en Suisse (LEHE), une association nommée swissuniversities a été mise en place et regroupe les trois conférences actuelles (CRUS, KFH, COHEP).

Comptes adoptés 2012 et budget adopté 2014

Les chiffres correspondent exactement au boucllement présenté lors de la séance du 3 juin 2013.

En ce qui concerne la HES-SO, le taux de personnel administratif est de 11,5 % alors que la moyenne suisse est à 9,5 %. Un nouveau système de suivi a été mis en place par la Confédération et entrera en vigueur en 2014 ou 2015, ce qui permettra de suivre plus finement à l'intérieur de ce taux quelles sont les activités de type RH, finance, informatique, etc.

Le coût par étudiant est le gros sujet de la HES-SO car il concerne la majeure partie des dépenses. En 2012, 67 % des dépenses totales concernaient les bachelors. Les coûts par étudiant dans les diverses formations seront discutés plus en détail en 2014.

Le budget final a été adopté par le Comité gouvernemental le 24 juin 2013. Il comprend une enveloppe globale de CHF 700'000.- qui sert à couvrir tous les éléments de la mise en place de la nouvelle

convention y compris le coût du nouveau rectorat. Mme Vaccaro sera présente à Delémont 1,5 à 2 jours par semaine et le reste du temps à Lausanne ou dans les écoles.

Budget 2014: En résumé

- Croissance de 5.7 % des étudiant-e-s par rapport à 2013, donc des besoins des hautes écoles de la HES-SO
- Nécessité de limiter la croissance de la charge des cantons
 - Allocation au fonds de recherche et impulsions gelée au montant de 2013
 - Budget construit au plus juste en fonction des informations disponibles (Financement fédéral, formation pratique,...)
- ☞ Croissance de la charge des cantons ramenée à 3.1 %
- Prise en compte d'une rétrocession exceptionnelle et unique aux cantons par l'utilisation de 10 mois de fonds libres.
- ☞ Croissance de la charge des cantons limitée à + 0.3%.

Evocation de la problématique des étudiants étrangers en relation avec le postulat Claude Borel

M. Philippe Dinkel, responsable du domaine Musique et Arts de la scène et également directeur de la Haute Ecole de Musique de Genève, présente une étude basée sur les chiffres de Lausanne et de Genève. En moyenne, le nombre d'étudiants étrangers est de 68 % (2012-2013). En ce qui concerne les mesures qui pourraient être prises pour diminuer ce chiffre, il y en a trois :

1. quotas qui donneraient une sorte d'avantage de départ aux ressortissants helvétiques : cela diminuerait la qualité globale des formations et titres ;
2. différenciation des taxes d'écologie : décision qui doit être prise au niveau politique ;
3. renforcement de l'enseignement préprofessionnel en Suisse, ce qui permettrait d'augmenter le nombre d'étudiants suisses par rapport au nombre d'étrangers.

Le système d'accès à la HEM est très compétitif : pour environ 800 candidatures seules 100 places sont disponibles. A qualité égale, la préférence est donnée à un candidat helvétique.

M. Dinkel explique que le coût moyen d'un étudiant dans le domaine de la musique en Suisse est d'environ CHF 35'000.- par année. Actuellement, les taxes d'écologie à la HES-SO sont les mêmes pour les étudiants suisses que pour les étudiants étrangers. A sa connaissance, il n'existe aucun accord bilatéral entre la Suisse et les pays limitrophes en matière de financement.

Encouragement à l'entrepreneuriat à la HEG Fribourg

Matthias Rossi, directeur de l'Institut d'Entrepreneuriat & PME de la HEG Fribourg, et M. Pascal Wild, collaborateur scientifique à l'Institut, présentent l'encouragement à l'entrepreneuriat à la HEG Fribourg.

Pour suivre ce master en Entrepreneuriat, les étudiants doivent être titulaires d'un bachelor. Si ce bachelor est obtenu dans un domaine autre que l'économie, il faut alors avoir suivi des cours dans cette branche parallèlement aux études du bachelor et avoir obtenu au minimum 30 crédits ECTS en économie pour s'inscrire au master. Lorsque les étudiants proviennent d'une autre université, un maximum de 60 crédits à rattraper peut être exigé. A la HEG Fribourg, une passerelle est offerte pour les étudiants qui arrivent d'un autre domaine et qui souhaitent faire ce master en Entrepreneuriat. Il s'agit d'une année de cours intensifs et de travaux individuels pour rattraper les cours d'économie, de marketing et de finance, après cela ils peuvent s'inscrire au master.

Le rattrapage peut se faire de deux manières : les pré-requis, qui sont des compétences et des modules à acquérir avant d'entrer dans la formation, et les co-requis, qui sont des modules que les étudiants peuvent acquérir tout en commençant déjà les études en master.

5. ELECTION AU BUREAU 2014 ET CALENDRIER DES SÉANCES

Conformément au principe de rotation annuelle, M. Patrick Saudan (GE) est candidat à la présidence 2014 et Mme Solange Berset (FR – remplaçante de M. Rey) à la vice-présidence.

Ayant été brillamment réélu au Grand Conseil genevois, M. Saudan pourra donc présider la Commission interparlementaire HES-SO.

La Commission interparlementaire décide de prévoir trois séances en 2014, en janvier, juin et septembre.

6. REMERCIEMENTS

La commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse des responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Le conseiller d'Etat Claude Roch, président des Comités stratégiques jusqu'en septembre 2013 et Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider qui a repris la présidence à sa suite. Grâce à leurs informations et explications complètes, notre collaboration fût particulièrement fructueuse et mutuellement appréciée. Ils firent le lien entre notre commission et les comités stratégiques.

Nous tenons aussi à remercier tout particulièrement MM. Marc-André Berclaz, président du Comité directeur jusqu'en juin 2013, Martin Kasser qui lui a succédé jusqu'à fin 2013, ainsi que Patrick Grossen, directeur financier, qui ont été d'une aide précieuse tant pendant les séances du bureau que les séances plénières. Nos remerciements vont aussi à Mme Stéphanie Bédât et à M. Yvan Cornu du secrétariat général du Grand Conseil vaudois pour leur soutien éclairé lors des travaux du bureau, ainsi qu'à Mme Carine Billinger pour la tenue des procès-verbaux des séances plénières.

7. CONCLUSION

L'année 2013 a été une année de transition au niveau des instances de la HES-SO. La voici prête à entrer dans l'ère de la nouvelle convention HES-SO. Le projet Transition va poursuivre ses travaux durant les deux prochaines années.

Un autre motif de se réjouir est de constater, année après année, le grand succès des HES dont le nombre d'étudiants ne cesse de croître.

Je me fais l'interprète du bureau de la commission pour remercier tous les membres de la Commission interparlementaire de la HES-SO de leur constant intérêt et de leur travail approfondi durant toute l'année 2013.

La commission, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais Neuchâtel, Genève et Jura de prendre acte du rapport d'activité 2013 de la HES-SO.

Neuchâtel, le 5 novembre 2013

(Signé) Caroline Gueissaz,

Députée suppléante au Grand Conseil du canton de Neuchâtel,

Présidente pour 2013 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO